

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023 REGIE DES EAUX GESSIENNES :

- Budget Principal
- Budget Eau Potable
- Budget Assainissement

Les Budgets Primitifs présentés ci-après seront soumis au vote du Conseil d'Administration postérieurement à l'approbation du Compte Administratif 2022.

Cette situation a pour conséquence :

- La reprise des résultats antérieurs
- L'inscription des restes à réaliser
- L'inscription des crédits de report

Elle permettra ainsi de disposer, à l'issue du vote du Conseil d'Administration, d'une photographie complète des crédits inscrits au titre des différents budgets de la régie.

Actions liées au : Budget Général

Le Budget Général comptabilise les salaires du Personnel ainsi que les charges qui s'y rapportent. Mais, à la demande des services du Trésor Public de Gex, il a été étendu aux charges connexes directement liées à la gestion du Personnel, à savoir : les frais de formations, les frais de missions et les prestations « fiches de paie ».

Le budget a été conçu conformément aux prescriptions du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 à savoir :

- Une revalorisation de la masse salariale de 3% à partir du 1^{er} janvier 2023 attribuée à tous les agents de la régie sur le salaire de base mensuel brut
- Une enveloppe globale de 40 000€ au titre de l'augmentation individuelle du salaire brut chargé (ciblant particulièrement les plus bas salaires de la régie)

Les crédits inscrits permettent également de financer :

- Une enveloppe de 102 000 € au titre de la prime de performance, accordée aux agents à l'issue des entretiens individuels d'évaluation, en fonction du respect des objectifs individuels fixés par les chefs de service
- Une enveloppe estimée à 50 000 € brut non chargé au titre de la prime d'ancienneté (+2% au bout de deux ans d'ancienneté, +1.5% au bout de cinq ans d'ancienneté de l'agent)
- La valorisation des heures supplémentaires évaluée à 44 600 €
- Le paiement des jours de congés non pris et stockés au sein de Compte Épargne Temps (6 000 €) pour les salariés en faisant la demande et justifiant des conditions de versement
- Une enveloppe au titre des dépenses d'intérim à hauteur de 100 000 €, dont 25 302 € en report de charges de 2022

Il est à noter que ce projet de budget intègre également les crédits se rapportant à de nouvelles embauches, à savoir :

- Le renforcement du service Assainissement : trois nouveaux salariés rejoindront le service afin de renforcer l'équipe : un responsable du service assainissement, un responsable du service assainissement STEP (Station d'épuration) et un technicien réseaux assainissement
- L'embauche d'un(e) chef(fe) d'équipe chargée de clientèle
- Par ailleurs, il est prévu de remplacer les départs de salariés de la Régie poste pour poste

I. Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 3 781 065 € couvrant :

- Les salaires, indemnités, primes diverses pour 2 402 281 €
- Les charges de Sécurité Sociale et prévoyance pour 987 815 € : globalement, cette charge a été calculée sur la base de 44% de la masse globale des salaires
- La subvention accordée au Comité Social Économique (actions sociales + fonctionnement) : 22 234 €
- Les cotisations obligatoires au titre du 1% logement (non soumis à ce jour), 1% formation et la Médecine du Travail : 32 154€

- Les dépenses d'intérim pour 100 000 € (dont 25 302 € de report de charges 2022).

Le chapitre « Charges Générales » porte sur :

- Le Remboursement à destination de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pour la mutualisation des services informatique, marché public, patrimoine et communication (100 000 €)
- Les nouvelles charges connexes évoquées ci-dessus : les formations (36 734 €), les frais de mission (6 000 €), les prestations « édition des salaires », les logiciels paie ou congés payés, les abonnements juridiques (31 400 €) et les éventuels frais liés à la publication d'offres d'emploi (1 500 €)

Les dépenses imprévues représentent une prévision budgétaire de 60 947 €.

II. Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation de 3 781 065 € sont composées principalement des subventions accordées par les budgets eau potable et assainissement :

- Budget eau potable : 1 919 267 € (51%)
- Budget assainissement : 1 819 113 € (49%)

Pour mémoire, les subventions provenant des deux budgets sont en augmentation en raison de la reprise d'un excédent antérieur largement plus faible que celui de 2021.

Les recettes d'exploitation intègrent également 24 889 € au titre de l'aide à l'embauche d'un apprenti.

Comme indiqué en propos liminaires, le budget primitif reprend également le résultat de clôture de 2022 pour 17 796 €.

	BP 2022	BP 2023
Dépenses d'exploitation	3 478 121	3 781 065
Charges Générales	157 500	175 634
Remboursement de frais	100 000	100 000
Missions	6 000	6 000
Rémunérations diverses	25 000	31 400
Divers	25 000	36 734
Publication	1 500	1 500
Charges de personnel	3 257 660	3 544 484
Salaires (bruts)	2 221 620	2 402 281
Charges de S.S. et autres charges	984 840	987 815
Personnel intérimaire	0	100 000
Cotisations CSE	21 700	22 234
Cotisation 1% Logement	2 000	
Cotisations 1% Formations	22 000	24 634
Médecine du Travail, Pharmacie	5 500	7 520
Dépenses Imprévues	62 961	60 947
	BP 2022	BP 2023
Recettes d'exploitation	3 478 121	3 781 065
Excédent antérieur	33 995	17 796

Atténuation de Charges	60 000	24 889
Remboursement sur rémunérations	60 000	24 889
Subvention d'exploitation	3 384 126	3 738 380
Subventions Budget Eau Potable (51% en 2023)	1 522 857	1 919 267
Subventions Budget Assainissement (49% en 2023)	1 861 269	1 819 113

Total compétence : BUDGET GENERAL			
Fonct	Dépenses	3 478 121	3 781 065
	Recettes	3 478 121	3 781 065

Actions liées au : Budget Annexe Eau Potable

Le projet de budget eau potable fait apparaître une augmentation des dépenses d'exploitation réelles par rapport au budget voté en 2022.

Les montants des dépenses d'investissement, hors provisions, sont également en augmentation, avec un niveau financier important marquant notamment la volonté de maintenir un taux de renouvellement du réseau proche de 1.2%.

Les recettes d'investissement, particulièrement les excédents antérieurs, ainsi que les opérations d'ordre (virement de la section d'exploitation et amortissements) permettent de couvrir les dépenses et de s'affranchir d'un recours à l'emprunt pour l'année 2023 uniquement.

Il convient de rappeler que le programme de travaux 2023 ne reprend pas le projet d'interconnexion du champ captant de Pougny : le présent budget se contentera d'inscrire uniquement les dépenses relatives aux études demandées par les services de l'État.

Le détail des opérations de travaux fera l'objet d'une présentation spécifique lors d'une prochaine réunion du Comité Technique Consultatif et du Conseil d'Administration.

I- Dépenses d'exploitation

Elles s'élèvent à 17 293 867 € se décomposant comme suit :

Charges générales : 3 028 703 €. Les principales dépenses comptabilisées reprennent :

- Les charges d'électricité pour 515 000 €, montant en hausse par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation des tarifs de l'énergie
- Les achats d'eau, notamment auprès du SITSE, mais également auprès de la commune de Valserhône ou du Syndicat du Plateau des Rousses, pour 323 000 €
- Le recours à la sous-traitance : 432 500 € (astreintes, nettoyage des réservoirs, entretien des espaces verts, entretien des locaux, etc.). Ce poste évolue à la hausse afin de se caler sur les dépenses réellement constatées.
- La location de matériels : 60 000 €
- Maintenances diverses : 30 000 € (photocopieurs, traceur, portails, etc.)
- Les assurances : 55 000 €.
- Les charges diverses : 55 000 € (dont les analyses de l'eau)
- L'acquisition de pièces et d'approvisionnements : 230 000 €
- Reversement redevance Agence de l'Eau : 380 000 €. Ce poste reste stable par rapport aux prévisions précédentes. Les crédits inscrits en 2023 portent sur les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel au cours de l'année 2022.

Les crédits inscrits au titre de l'année 2023 sont supérieurs à ceux de 2022 pour tenir compte de l'augmentation des coûts des biens et services. La Cotisation Foncière des Entreprises est estimée à 11 000€.

Atténuation de produits : 2 620 000 €. Elle correspond au reversement des redevances « Pollution » et « Modernisation » à l'Agence de l'Eau. Cette dépense est compensée par une recette du même montant. Les volumes pris en compte sont pour l'eau potable de 6 100 000 m3 consommés et facturés, et 5 700 000 m3 pour la redevance « Modernisation » calculée d'après le volume d'assainissement.

Autres charges de Gestion courante : 2 389 267 €. Ce chapitre regroupe :

- Les charges de personnel (salaires et charges) reversées au budget principal pour 1 919 267 €
- Une charge exceptionnelle relative au financement des travaux de la station de traitement de Balessert (SITSE) pour 350 000 €. Pour mémoire, les crédits inscrits au budget 2021 s'élevaient à 800 000 € et le SITSE a procédé à un recouvrement, au cours de cette même année, à hauteur d'un peu plus de 550 000 €. Cependant, le SITSE n'a pas facturé la Régie en 2022.
- Les admissions en non-valeur (recettes irrécouvrables et créances éteintes) qui seront présentées par le Centre des Finances d'Oyonnax : 120 000 €

Charges financières : 265 935 €. Elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts pour 270 093 € et les intérêts courus et non échus représentent une moins-value de 4 158 €. Il est à noter que l'évolution de ce chapitre marque la poursuite du désendettement du service Eau Potable.

Charges exceptionnelles : 413 940 €. La régie perçoit 1 centime d'euro par m3 facturé au titre de l'aide internationale, action portée par l'Agglomération du Pays de Gex. Le montant collecté annuellement est ainsi proche des 60 000 €. Les fonds collectés sont destinés à financer des opérations d'aide internationale, à intervenir en 2023.

A ce jour, aucun programme d'aide internationale n'a été déterminé au titre de l'année 2023. Cette inscription fera donc l'objet d'une notification ultérieure dès l'adoption d'une décision.

La dernière dépense pour l'aide internationale d'un montant de 341 940 € concerne les dernières tranches de travaux à Bas-Mono (Togo), ainsi qu'à Brickaville (Madagascar). Cette dernière inscription est financée partiellement par une subvention de l'Agence de l'Eau à débloquent en 2023 de 227 950 € inscrite également au présent budget.

Ce chapitre comptabilise également la somme de 2 000 € au titre des intérêts que pourraient entraîner des retards de paiement des marchés publics.

Enfin, une somme forfaitaire de 70 000 € est inscrite à ce présent budget afin de procéder aux annulations de factures constatées sur exercices antérieurs.

Dotations aux amortissements (3 365 460 €) et le virement à la section d'investissement (5 060 562 €) composent la capacité à financer les dépenses d'investissement. Il s'agit de deux opérations d'ordre générant une recette d'investissement.

Dépenses imprévues : Elles font l'objet d'une inscription à hauteur de 150 000 €. Elles permettent de rectifier si nécessaire une absence de crédits à partir d'une simple décision du Président.

II- Recettes d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont financées par des recettes d'un montant de 17 293 867 €.

L'approbation du compte administratif 2022 préalablement au vote du budget primitif permet d'inscrire une reprise de **l'excédent antérieur** à hauteur de 2 154 078 €.

La vente de l'eau uniquement (y compris les redevances de l'Agence de l'Eau) représente près de 96% des recettes, soit **13 541 360 €**.

Conformément aux prescriptions du débat d'orientations budgétaires, elles ont été fixées en fonction des paramètres suivants :

- Produits attendus au titre des volumes facturés : (3 050 000 m³ x 1.334 €) + (3 050 000 m³ X 1.448 €), soit 8 515 600 €
 - Volume : 6 100 000 m³
 - Redevance Régie : 1.448 € HT (+ 7.7%)
- Produits attendus au titre des primes fixes : 57 832 X 37.38 € = 2 161 760 €
 - Primes fixes : 37.38 € HT, identique à 2022
 - Nombre de primes fixes : 57 832
- Redevance Agence de l'Eau Prélèvement : 244 000 € (6 100 000 m³ X 0.04 €). Il est à noter que le montant de la recette est inférieur au montant inscrit en dépenses d'exploitation. Ce phénomène s'explique par une volonté de réduire l'enveloppe excédentaire collectée auprès des abonnés.
- Redevance Agence de l'Eau Pollution : 1 708 000 € (6 100 000 m³ X 0.28 €)
- Redevance modernisation des Réseaux : 912 000 € (5 700 000 X 0.16 €)

A ces ventes d'eau se rajoutent :

- - Les frais d'accès aux services : 112 000 €
- - La facturation des branchements publics et compteurs : 400 000 €

Les autres produits de Gestion Courante : 707 950 € regroupent des recettes disparates, à savoir :

- Les loyers de la Maison de l'Eau : 20 000 €
- La compensation de l'Agence de l'Eau pour le recouvrement de ses redevances : 10 000 €
- Le remboursement du budget assainissement au budget eau potable au titre des charges communes (48% versus 57% en 2022) : 440 000 €
- La subvention de l'Agence de l'Eau au titre de l'aide internationale : 227 950 €

Les produits exceptionnels : 378 479 € correspondent à l'amortissement des subventions. Il s'agit, là aussi, d'une opération d'ordre générant une dépense d'investissement du même montant.

	BP 2022	BP 2023
Dépenses d'exploitation	16 477 202	17 293 867
Charges générales	2 745 200	3 028 703
Achats, fournitures, consommables	448 000	425 000
Electricité	406 000	515 000
Achat d'eau SITSE et Divers	284 000	323 000
Etudes, assurances, entretien	246 500	307 000
Sous-Traitance	389 000	432 500
Location	60 000	60 000
Rémunérations, honoraires, contentieux	461 200	526 505
Redevance Agence de l'Eau	380 000	380 000
Impôts et taxes	70 500	59 698
Atténuation de charges (Agence de l'eau)	2 592 000	2 620 000
Charges de gestion courante	1 992 857	2 389 267
Pertes sur créances irrécouvrables	120 000	120 000
Subvention Budget Général (salaires et charges)	1 522 857	1 919 267
Participation Travaux SITSE (41% des travaux)	350 000	350 000

Charges financières	295 802	265 935
Intérêts de la dette	299 839	270 093
I.C.N.E.	-4 037	-4 158
Autres charges financières		
Charges exceptionnelles	504 494	413 940
Coopération décentralisée	432 494	341 940
Annulation titres sur exercice antérieur	70 000	70 000
Charges diverses	2 000	2 000
Dotation aux amortissements	3 156 148	3 365 460
Dépenses imprévues	150 000	150 000
Virement section d'investissement	5 040 701	5 060 562
	BP 2022	BP 2023
Recettes d'exploitation	16 477 202	17 293 867
Excédent Antérieur	1 919 634	2 154 078
Produits divers de gestion courante	13 552 970	14 053 360
Vente d'eau	10 175 970	10 677 360
Redevance Agence de l'eau Prélèvement	240 000	244 000
Redevance Agence de l'Eau Pollution	1 680 000	1 708 000
Redevance Modernisation	912 000	912 000
Facturation Travaux	450 000	400 000
Autres ventes d'eau (accès au service)	95 000	112 000
Autres produits de gestion courante	725 900	707 950
Loyer Maison de l'Eau	20 000	20 000
Participation Agence de l'Eau	10 000	10 000
Remboursement charges communes	430 000	440 000
Recettes diverses	10 000	10 000
Subventions Aide Internationale	255 900	227 950
Produits exceptionnels	278 698	378 479
Subventions transférées au résultat	278 698	378 479

III- Dépenses d'Investissement

Le budget 2023 prévoit des dépenses d'investissement à hauteur de 14 923 33 €.

L'amortissement des subventions représente la somme de 378 479 €. Comme indiqué ci-dessus, il s'agit d'une opération d'ordre (Recette d'Exploitation/Dépense d'Investissement).

Le remboursement du capital des emprunts d'un montant de 780 053 € constitue la part prépondérante des annuités d'emprunts. Le montant est relativement stable par rapport à 2022 en raison de l'absence de nouveaux emprunts contractualisés au cours de l'année 2022.

Les immobilisations incorporelles concernent principalement les études éventuelles à mener au cours de l'année pour 42 964 € (sont notamment inscrites les études relatives à l'interconnexion du champ captant de Pougny). Ce chapitre intègre également des frais d'insertion pour des marchés strictement eau potable (cette charge est comptabilisée au budget assainissement en cas de marché mixte eau-assainissement) et des frais d'acquisition de logiciels pour 32 000 €.

Les immobilisations corporelles représentent une dépense légèrement inférieure à celle de 2022, soit 932 000 € (versus 1 051 000 € en 2022) :

- L'acquisition de terrains situés à proximité de la ressource de Pré Bataillard justifie une inscription de 20 000€
- Le renouvellement Patrimonial est estimé à 390 000 € (Émergent, réseau, ouvrages, clôtures)
- L'investissement annuel est estimé à 225 000 € (inverseurs de source, Q-mètre de sectorisation, régularisation de pression, pré-localisateurs, etc.)
- Le matériel divers est évalué à 257 000 € (compteurs posés ou renouvelés)
- Le matériel informatique et mobilier évalués à 40 000 €

Les travaux en cours représentent plus de 85% des dépenses réelles d'investissement soit 12 727 537 € (13 596 482 € en 2022).

Ils concernent :

- Les marchés à bons de commande (Travaux, géolocalisation, contrôles, réception, etc.) : 844 000 € (844 000 € en 2022)
- Le marché de réalisation des travaux de branchements : 400 000 € (450 000 € en 2022)
- Le programme de travaux 2023 dont le détail fera l'objet d'une présentation spécifique lors d'une prochaine réunion : 8 725 659 € (9 148 665 € en 2022)
- Les crédits de report : 2 587 878 € (1 776 552 € en 2022) correspondant aux marchés non attribués en 2021 et 2022
- Une opération d'ordre de 170 000€ (versus 170 000 € en 2022) visant à intégrer les frais d'insertion et d'études au sein du patrimoine de la régie, ainsi qu'à rembourser les avances sur Travaux

Les dépenses imprévues sont budgétisées à hauteur de 30 000 € (versus 30 000 € en 2022).

Les Restes à Réaliser tels qu'ils figurent au compte administratif 2022 sont repris à hauteur de 6 054 907 € (7 455 931 € en 2022) permettant principalement de financer les marchés en cours et de poursuivre la fin du déploiement de la télérelève.

IV- Recettes d'Investissement

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par les opérations d'ordre, à savoir :

- **Le virement de la section d'exploitation** pour 5 060 562 € (5 040 701€ en 2022)
- **L'amortissement des immobilisations** : 3 365 460 € (3 156 148 € en 2022)
- **L'intégration des opérations patrimoniales** (frais d'insertion et remboursement d'avances) : 170 000€ (identique à 2022)
- **La reprise des excédents d'investissement antérieurs** : 6 360 845 € (9 170 486 € en 2022)
- **La reprise de l'excédent d'exploitation capitalisé** : 4 362 906 € (versus 3 500 000 € en 2022)

Les restes à Réaliser en Recettes d'investissement s'élèvent à 1 658 167 € (versus 2 2247 811 € en 2022), illustrant l'enveloppe des subventions restant à recouvrer.

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
Dépenses d'investissement	15 829 215	14 923 033
Amortissement Subventions	278 698	378 479
Remboursement des emprunts	760 035	780 053
Remb. du capital des emprunts et cautions	760 035	780 053
Immobilisations incorporelles	113 000	74 964
Frais d'études	100 000	42 964
Frais d'insertion	3 000	3 000
Achat de logiciels	10 000	29 000
Immobilisations corporelles	1 051 000	932 000
Achat terrains	20 000	20 000
Achat matériel spécifique	976 000	872 000
Achat matériel bureau et informatique	15 000	25 000
Matériel de transport	25 000	
Mobilier et divers	15 000	15 000
Travaux	13 596 482	12 727 537
Marchés à bons de commande	844 000	844 000
Marché réalisation branchements	450 000	400 000
Programme annuel de travaux	9 148 665	8 725 659
Provisions Travaux structurants / Crédits de report	2 983 817	2 587 878
Intégration des frais d'études et d'insertion	170 000	170 000
Dépenses imprévues	30 000	30 000
Restes à Réaliser		6 054 907
Etudes, Frais insertion		101 340
Matériel (dont télérelève)		942 029
Programmes Travaux en cours		5 011 538
Total Dépenses Investissement		20 977 940
	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
Recettes d'investissement	21 037 335	19 319 773
Excédent antérieur	9 170 486	6 360 845
Virement section d'exploitation	5 040 701	5 060 562
Amortissements	3 156 148	3 365 460
Emprunts		
Excédent Capitalisé	3 500 000	4 362 906
Autres recettes	170 000	170 000
Restes à Réaliser		1 658 167
Subventions		1 658 167
Total Recettes Investissement		20 977 940

Actions liées au : Budget Annexe Assainissement

Le montant global des dépenses réelles d'exploitation augmente en 2023 par rapport au Budget Primitif 2022 pour tenir compte de l'augmentation des tarifs des biens et services et des coûts induits.

L'autofinancement de ce budget n'est pas assuré au regard des dépenses prévisionnelles, et ce malgré l'affectation du résultat antérieur à la section d'exploitation de 3 926 391 € (versus 3 567 236 € en 2022), ainsi qu'une recette exceptionnelle liée à une reprise sur provisions pour taux de change de 500 000 €.

La situation mise en exergue en 2021 et 2022 est confirmée : la couverture des dépenses réelles d'exploitation par les recettes réelles (hors excédent) est insuffisante. L'augmentation inattendue des dépenses ou la diminution subite de certaines recettes (disparition de la P.F.A.C., pour exemple) auraient des répercussions budgétaires très contraignantes.

En matière d'investissement, l'autofinancement conséquent constaté (6 772 592 €) ne permet plus de couvrir la totalité des dépenses d'investissement. Pour la deuxième fois depuis la création de la régie, il conviendra, au cours de l'exercice, de procéder à la contractualisation d'un nouvel emprunt proche de 6.665 millions d'euros. Cette situation est totalement cohérente par rapport à l'étude prospective et s'explique par un programme de travaux ambitieux intégrant notamment la réhabilitation des stations d'épuration de Saint Jean de Gonville et de Péron.

I- Dépenses d'exploitation

Elles s'élèvent à 17 837 212 €, dont 11 064 620 € de dépenses réelles (versus 17 438 188 € en 2022 dont 10 297 468€ de dépenses réelles).

Les Charges à Caractère Général d'un montant de 2 133 856 € (1 684 500 € en 2022) reprennent les charges directes d'exploitation. Elles augmentent de 27% par rapport aux crédits de 2022. Le niveau de dépenses de 2023 intègre l'augmentation des prix des matières, des biens et des services (inflation française).

Les principales dépenses sont :

- Les charges d'électricité : 320 000 € (232 000 € en 2022)
- Les achats de fournitures, de pièces et de produits : 247 000 € (196 000 € en 2022)
- La sous-traitance (curage, transport, entretien et renouvellement du réseau, etc.) : 597 000 € (502 000€ en 2022)
- Le remboursement des charges générales au budget eau potable : 510 856 € (versus 430 000 € en 2022)
- Les rémunérations diverses (prestations, épandage, contrôles, indemnités de récolte, etc.) : 160 000 € (164 000 € en 2022)
- Les locations (engins, centrifugeuses et groupes électrogènes mobiles) : 85 000 € (70 000 € en 2022)

Les charges de gestion courante d'un montant de 9 239 737 € (8 434 861 € en 2022) représentent 80% des dépenses réelles d'exploitation. Les principales dépenses concernent :

- Le traitement des effluents sur les stations d'épuration genevoises pour 6 810 624 € (versus 6 463 592 € en 2022, 5 795 287 € en 2021). Les paramètres pris en compte pour ce chapitre sont les suivants :
 - Volume exporté : 4 119 000 m3 (+ 119 000 m3)
 - Tarif facturé : 1.67 CHF (1.615 en 2022)
 - Taux de change : 1.01 (1.00 en 2022)
- L'attribution d'une subvention au budget Général couvrant les salaires et charges du service assainissement collectif et assainissement non collectif pour 1 819 113 € (1 861 269 € en 2022)
- La participation au traitement des eaux usées sur la station d'épuration du SITSE (Crassier) : 10 000 € (identique à 2022)
- L'annulation de factures déclarées irrécouvrables : 100 000 € (identique à 2022)

Les charges financières reprennent notamment les intérêts d'emprunts pour 34 983 € (22 021 € en 2022) ; montant incluant deux trimestres de charges en fin d'année concernant l'emprunt de 1.7 millions d'euros. Les intérêts courus et non échus sont crédités à hauteur de -956 € (- 914 € en 2022).

Les charges exceptionnelles de 87 000 €, identiques à celles de 2022, sont provisionnées dans l'hypothèse de paiement d'intérêts moratoires suite à des retards de paiement (2 000 €) et de la comptabilisation des impayés sur exercices antérieurs (85 000 €).

Les dépenses imprévues sont budgétées à 70 000 €, identiques à 2022, afin de rectifier si nécessaire une absence de crédit à partir d'une simple décision du Président.

Les dotations aux amortissements (concernant les immobilisations) de 3 472 592 € (3 364 605 € en 2022) constituent une opération d'ordre générant une recette d'investissement.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 3 300 000 € (3 776 115 € en 2022) : comme indiqué ci-dessus, cette capacité d'autofinancement diminue en raison notamment d'un excédent de la section d'exploitation en diminution.

I- Recettes d'exploitation

Elles permettent d'équilibrer la section d'exploitation à hauteur de 17 837 212 €, dont 13 410 821 € de recettes réelles (versus 17 438 188 € en 2022 dont 13 118 840 € de recettes réelles).

Tout comme le budget eau potable, l'approbation du compte administratif 2022 préalablement au vote du budget primitif 2023 permet d'inscrire une reprise de **l'excédent antérieur** à hauteur de 3 926 391 € (3 567 236 € en 2022).

Près de 95% des recettes réelles sont constituées **des ventes de produits finis** (facturation redevances assainissement et PFAC), soit 12 544 211 € (12 529 840 € en 2022).

Conformément aux prescriptions du débat d'orientations budgétaires, elles ont été fixées en fonction des paramètres suivants :

- Produit attendu au titre des volumes facturés : $(2\,850\,000 \times 1.425) + (2\,850\,000 \times 1.669) = 8\,817\,900$ €
 - Volume : 5 700 000 m³
 - Redevance Régie : 1.669 € HT (1.425 € en 2022)
- Produit attendu au titre des primes fixes : $55\,000 \times 37.24 = 2\,048\,200$ €
 - Primes fixes : 37.24 € HT (identique à 2022)
 - Nombre de primes fixes : 55 000 (53 500 en 2022)
- Redevances SPANC : 27 000 € (25 000 € en 2022)
- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 1 250 000 € (2 000 000 € en 2022)
- Contrôle des branchements : 101 111 € (90 000 € en 2022)
- Facturation des branchements publics : 300 000 € (identique à 2022)

Les subventions d'exploitation reprennent les aides versées par l'Agence de l'Eau au titre du bon fonctionnement des stations d'épuration : 65 000 €, identique à 2022. L'Agence de l'Eau a d'ores et déjà annoncé la non-reconduction de ce financement en 2024.

Les Autres produits de gestion courante de 17 000 €, identiques à 2022, comptabilisent la facturation la compensation de l'Agence de l'Eau au titre du recouvrement de ses redevances pour 10 000 € et 7 000 € de recettes diverses (antennes téléphoniques sur le site de Versonnex).

Les produits exceptionnels portent sur l'amortissement des subventions pour 784 610 € (759 112 € en 2022). Elle générera une dépense d'investissement du même montant.

Des provisions ont été constituées ces dernières années afin de couvrir une éventuelle dépréciation du taux de change : les hypothèses inscrites ci-dessus à hauteur de 1.00 € pour 1.01 CHF motivent l'inscription d'une reprise sur provisions à hauteur de 500 000 €. Pour mémoire, la provision totale pour risques de taux de change s'élevait à 2.391 millions d'euros au 31 décembre 2022.

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
Dépenses d'exploitation	17 438 188	17 837 212
Charges à caractère général	1 684 500	2 133 856
Achats, fournitures	196 000	247 000
Electricité	232 000	320 000
Sous-Traitance	502 000	597 000
Services extérieurs	159 000	290 000
Autres services extérieurs	165 500	169 000
Remboursement charges communes	430 000	510 856
Charges de gestion courante	8 434 861	8 739 737
Pertes sur créances irrécouvrables	100 000	100 000
Participation au foncton. de la STEP de Crassier	10 000	10 000
Traitement des effluents sur Suisse	6 463 592	6 810 624
Subvention Budget Principal (Salaires)	1 861 269	1 819 113
Charges financières	21 107	34 027
Charges financières Emprunts	22 021	34 983
ICNE	-914	-956
Autres charges bancaires		
Charges exceptionnelles (annulation titres /N-1)	87 000	87 000
Dépenses imprévues	70 000	70 000
Dotation aux amortissements	3 364 605	3 472 592
Virement section d'investissement	3 776 115	3 300 000
	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
Recettes d'exploitation	17 438 188	17 837 212
Excédent antérieur	3 567 236	3 926 391
Ventes de Produits	12 529 840	12 544 211
Droits de raccordement (P.F.A.C.)	2 000 000	1 250 000
Redevance assainissement	10 114 840	10 866 100
Facturation Contrôle de Branchements	90 000	101 111
Facturation Branchements	300 000	300 000
Redevances SPANC	25 000	27 000
Subventions d'exploitation	65 000	65 000
Prime épuration et aide au bon fonctionnement des STEP	65 000	65 000
Autres Produits de Gestion courante	17 000	17 000
Compensation Agence de l'Eau	10 000	10 000
Produit de participation antenne téléphonique	7 000	7 000
Produits Exceptionnels	1 259 112	1 284 610

Subventions transférées au résultat	759 112	784 610
Reprise sur provision	500 000	500 000

II- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 26 637 005 €

L'Amortissement des subventions constituent une opération d'ordre comme indiqué ci-dessus d'un montant de 784 610 € (759 112 € en 2022).

Le remboursement du capital des emprunts d'un montant de 90 531 € (60 993 € en 2022) illustre la mobilisation de l'emprunt de 1.7 millions d'euros avant le 30 mai 2023.

Les immobilisations incorporelles de 40 000 € ; identiques à 2022, se limitent à la reprise des crédits des études pour 20 000 €, des frais d'insertion relatifs à l'attribution des marchés publics pour 5 000 € et les crédits consacrés à l'achat de logiciels pour 15 000 €.

Les immobilisations corporelles de 491 000 € (975 000 € en 2022) diminuent fortement par rapport à 2022. En effet, une provision de 300 000 € pour l'acquisition d'une presse (déshydratation des boues sur la station d'épuration de Divonne les Bains) avait été passée en 2022. Le coût de cet équipement, estimé à 600 000 €, a été financé sur les exercices 2021 et 2022 uniquement.

Ces crédits concernent également :

- Le renouvellement patrimonial (mesures D.O., extinction automatique incendie, ouvrages, armoires, émergents, etc.) : 361 000 € (250 000 € en 2022)
- Matériel technique divers (groupes électrogènes) : 30 000 € (140 000 € en 2022)
- Véhicule : 50 000 €
- Matériel informatique et bureautique : 10 000 €, identique à 2022

Le chapitre « Travaux en cours », d'un montant de 13 928 164 €, représente plus de 91% des dépenses réelles d'investissement hors travaux pour compte de Tiers (versus 7 328 804 € en 2022). Ce chapitre reprend :

- Le programme annuel de travaux 2023, dont le détail fera l'objet d'une présentation spécifique, pour 9 135 925 € (versus 5 586 425 € en 2022)
- Les crédits de report de 2022 à hauteur de 3 327 239 € (versus 277 379 € en 2022) correspondant aux marchés non attribués en 2021 et 2022
- Les marchés à bons de commande (travaux, passage caméra, géolocalisation, etc.) : 950 000 €, crédit identique à l'année 2022. La maîtrise d'œuvre des premières stations d'épuration (St Jean de Gonville et Péron) est reprise au sein de cette enveloppe globale
- Le marché de réalisation des travaux de branchements publics : 300 000 €, inscription identique à 2022
- Une opération d'ordre visant à intégrer les frais d'insertion et liquider les avances : 215 000 €, crédit identique à 2022

Le compte **Travaux pour compte de Tiers** d'un montant de 11 280 000 € (10 470 000 € en 2022) permettra :

- De réaliser par convention des travaux d'eaux pluviales au profit de Pays de Gex Agglomération : 700 000€ (300 000 € en 2022)
- De comptabiliser sur le budget assainissement des travaux concernant le budget eau potable (marchés mixtes y compris télé relève : 10 500 000 € (10 000 000 € en 2022)
- De comptabiliser par convention les dépenses relevant des travaux communaux de Divonne-Les-Bains (renouvellement de réseaux) : 80 000 € (170 000 € en 2022)

Ces dépenses seront compensées par une recette du même montant.

Dépenses imprévues : 20 000 €, identique à 2022.

Le chapitre Dépôt et Consignations est crédité à hauteur de 2 700 € (2 000 € en 2022) afin de permettre l'exportation des sables piégés en entrée de station d'épuration.

Les Restes à Réaliser dépenses de 3 643 081 € (3 222 789 € en 2022) permettront de liquider les marchés de travaux en cours et de poursuivre le déploiement de la Télé-relève.

III- Recettes d'investissement

Les recettes globales d'investissement permettent d'équilibrer la section à hauteur de 28 290 054 € (20 883 870 € en 2022).

Les opérations d'ordre constituent une partie essentielle de ces recettes :

- Virement de la section d'exploitation : 3 300 000 € (3 776 115 € en 2022)
- Opérations patrimoniales pour intégration des frais d'études et remboursements avances sur Travaux : 215 000 €, identique à 2022
- Amortissements des immobilisations : 3 472 592 € (3 364 605 € en 2022)

La Reprise des résultats antérieurs complète ces opérations d'ordre :

- Excédent d'investissement : 833 129 € (578 706 € en 2022)
- Excédent d'exploitation capitalisé : 824 000 € (1 000 000 € en 2022)

Comme indiqué ci-dessus, **les Travaux pour Compte de Tiers** font l'objet d'une recette compensatrice de 11 280 000 € (10 470 000 € en 2022).

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'inscription **d'un emprunt de 6 665 333 €**.

Les Restes à réaliser Recettes inscrits au Compte Administratif 2022 représentent la somme de 1 990 032 € (1 944 825 € au Budget Primitif 2022). Il s'agit exclusivement de subventions à recouvrer.

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
Dépenses d'investissement	19 655 909	26 637 005
Amortissement des subventions	759 112	784 610
Remboursement des emprunts	60 993	90 531
Capital des emprunts	60 993	90 531
Immobilisations incorporelles	40 000	40 000
Frais d'études	20 000	20 000
Frais d'insertion	5 000	5 000
Logiciel spécifique	15 000	15 000
Immobilisations corporelles	975 000	491 000
Achat de terrains	50 000	
Achat véhicule		50 000
Achat matériel bureau et informatique	10 000	10 000
Mobilier		
Matériel spécifique exploitation	915 000	431 000
Programme travaux	7 328 804	13 928 164

Programme annuel de travaux	5 863 804	9 135 925
Réalisation Branchements	300 000	300 000
Marchés à bons de commande	950 000	950 000
Crédits de report		3 327 239
Intégration des frais d'études et de publication	215 000	215 000
Dépenses imprévues	20 000	20 000
Dépôts et Consignations	2 000	2 700
Travaux pour Compte de Tiers	10 470 000	11 280 000
Restes à Réaliser		3 643 081
Etudes		30 430
Matériel (dont télérelève)		426 127
Programme Travaux en cours		3 186 524
Total Dépenses Investissement		30 280 086
	BP 2022	BP 2023
Recettes d'investissement	20 933 870	28 290 054
Excédent antérieur	578 706	833 129
Virement section d'exploitation	3 776 115	3 300 000
Excédent Capitalisé	1 000 000	824 000
Emprunt		1 700 000
Autres recettes	215 000	215 000
Opération pour compte de tiers	10 470 000	11 280 000
Amortissements	3 364 605	3 472 592
Emprunts à réaliser	1 529 444	6 665 333
Restes à Réaliser		1 990 032
Subventions		1 990 032
Total Recettes Investissement		30 280 086